Groupe Départemental des Directeur·rices
28 mai 2024

Compte –rendu *et analyses* de la FSU-SNUipp 23

LE GDD s'est réuni de 10h à 12h.

L'ordre du jour est le suivant (les points avaient retenus à la demande de la FSU-SNUipp):

- Charte d'équipement des écoles
- Engagement pour améliorer les conditions de travail des directrices et des directeurs d'écoles
- Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2024 / 2025

La réunion de ce 3ème GDD s'est tenue en la présence Dominique TERRIEN, Directeur Académique.
Présents : Céline BUTTE, Christophe RUBY (FSU-SNUipp 23), Sylvie DEVAUX (SE-UNSA), Fanny COTTON, Pascale JAMET et Elodie SEQUEIRA (nommées par l'administration)
Bruno CHARLES (IEN-G2-ASH), Stéphanie CASSAN (DIMOS)

Avant d'entamer l'ODJ, la FSU-SNUipp 23 est intervenue sur le point suivant :
- **non évolution des décharges de direction pour les écoles** : Depuis une dizaine d'années les décharges de direction d'école ont évolué pour quasiment toutes les écoles sauf les écoles de 4, 5 (25%), 10 et 11 classes (50%) qui restent inchangées. La FSU-SNUipp demande que la situation de ces écoles évolue et que le GDD de la Creuse fasse remonter cette demande auprès de la Rectrice. L'IA-DASEN ne le souhaite pas considérant que cette demande ne fera pas évoluer les choses et que c'est aux organisations syndicales, au niveau national, de négocier. Le département s'en tiendra au cadre défini nationalement.
La FSU-SNUipp revendique une décharge hebdomadaire pour toutes les écoles. La FSU-SNUipp 23 demande, depuis plusieurs années, à ce qu'en Creuse, dans un premier temps les décharges de direction des écoles de 1 classe soient alignées sur les décharges de direction des écoles de 2 et 3 classes. C'est ici une mesure peu coûteuse en moyen mais qui permet d'améliorer significativement le quotidien de près du 1/3 des écoles de Creuse !!!

La FSU-SNUipp avait fait une demande par mail du bilan des décharges de direction
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Vous réunissez un Groupe Des Directeurs et Directrices ce mardi 28 mai.
Un des points à l'ordre du jour est "engagements pour améliorer les conditions de travail pour les directrices et directeurs".
En la matière, une des premières revendications avancée par les directrices et directeurs est de bénéficier d'un temps supplémentaire en décharge de direction. En effet, celui-ci est insuffisant pour assurer l'ensemble des missions à mener particulièrement pour les écoles de 1 à 3 classes.
Par ailleurs, la crise du remplacement que nous venons de subir a impacté les décharges de direction. C'est pourquoi, afin d'apprécier dans quelles conditions de travail les directrices et directeurs ont exercé cette année, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, en amont du GDD, le bilan des décharges assurées, annulées et reportées par type d'écoles (écoles à 1 classe, écoles de 2 et 3 classes, écoles de 4 et 5 classes, écoles de 6 à 8, écoles de 9 à 11 classes).
Nous vous remercions par avance et vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

L'IA-DASEN répond que les services n'ont pas eu le temps de faire ce bilan.
Il indique, néanmoins, qu'il y a moins de tension sur le remplacement, et donc les décharges de direction depuis le retour des vacances de printemps. De même, les formations peuvent se faire, notamment la formation des directeurs inscrits sur la liste d'aptitude.
Par ailleurs, il indique qu'il y aura probablement moins de tensions l'an prochain pour plusieurs raisons :

- Meilleur calibrage suite aux permutations informatisées (+4)
- 2 enseignants obtiennent leur mutation en Creuse via le mouvement POP
- Il y a plus de participants obligatoires au mouvement que de postes vacants. De fait, la brigade de remplacement ne devrait pas être impactée dès la rentrée comme c'était le cas ces dernières années. Cette situation est due au nombre de départs en retraite qui est moins important que prévu.

Déjà, le début de l'année scolaire 23/24 avait été meilleur en termes de remplacements, ce sera encore mieux en 24/25. Une réunion est prévue jeudi au rectorat avec les 3 départements pour calibrer le recrutement de contractuels à la rentrée prochaine et le nombre de stagiaires. A noter enfin, un nombre de recrutement, via le concours, plus important cette année (donc plus de stagiaires en Creuse à la rentrée). Une liste complémentaire sera établie, sera-t-elle ouverte ?

Pour la FSU-SNUipp 23, si le début de l'année 2023-2024 avait été meilleur en terme de remplacement, la situation s'est très vite dégradée pour atteindre des niveaux jamais égalés.
Par ailleurs, la FSU-SNUipp 23 dénonce l'anticipation, dès maintenant, du nombre de recrutements possibles de personnels contractuels actant ainsi un recours permanent aux contractuels. Pour la FSU-SNUipp 23, le Service Public doit pouvoir fonctionner sur l'emploi de personnels statutaires formés.

Pour finir avec le préambule, l'IA-DASEN rappelle que l'élaboration des PPMS relève désormais de la DSDEN, M. Lafaye et M. Carras. C'est un travail long qui doit être achevé dans 3 ans. Cette année, 4 écoles (2 rurales et 2 plus urbaines) étaient en phase de test. Le travail s'est fait en lien avec les directeurs d'école et les municipalités. Il faut compter 3 jours de travail pour l'élaboration d'un PPMS. Un calendrier des années d'élaboration des PPMS pour chaque école sera communiqué d'ici la fin de l'année scolaire et un courrier plus détaillé sera envoyé aux écoles concernées en début d'année scolaire.
La FSU-SNUipp 23 se félicite que cette demande qu'elle avait formulé afin que les directrices et des directeurs aient un peu de lisibilité soit entendue.

1/ Charte d'équipement des écoles
La charte proposée par la FSU-SNUipp constitue la basse de travail (voir plus bas).
L'IA-DASEN souhaite avoir un temps d'échange avec les maires via l'AMAC et l'AMR pour faire évoluer l'équipement des écoles. Il souhaite également évoquer le financement (matériel, locaux…) des RASED.
Il propose d'envoyer d'ici la fin de l'année scolaire une courte enquête aux directeurs d'école, sur la base de la charte de la FSU-SNUipp, pour faire un état des lieux et évoquer les évolutions à apporter par les municipalités.

Voici la charte avec les commentaires (en jaune et en marron) qui serviront à faire le questionnaire.

Direction et mairies : la charte d'équipement

Parmi ses 16 engagements (voir ci-dessous), le ministère fait état d'*« une sensibilisation des maires à la démarche de simplification des tâches administratives au profit d'un fonctionnement efficace des écoles. »* Pour répondre à cette logique, la FSU-Snuipp lui a fait part d'une liste de l'équipement de base indispensable au bon fonctionnement d'une école. Une liste minimum à compléter en fonction de la situation locale.

Immobilier
- Une pièce à usage de bureau
- Un espace dédié à l'archivage et aux rangements collectifs divers

Mobilier
- Un bureau avec un fauteuil et des chaises (recevoir les élèves, les parents d'élèves, les partenaires…), pour celles et ceux qui ont un bureau
- Une armoire ~~forte (~~fermant à clé ~~et sécurisée)pour y ranger les documents importants et confidentiels, l'argent en espèces, les chéquiers, le petit matériel (vidéo-projecteur, appareil photo…)~~
- Malles PPMS (telles que défini au BO) avec renouvellement selon date de péremption (il est considéré que ce point concerne la sécurité et non directement la fonction de directeurs, mais indispensable tout de même au fonctionnement de l'école)
- Une armoire à pharmacie fermant à clé

Équipement
- Un ordinateur de bureau (non obsolète) doté d'un anti-virus
- Un copieur et/ou une imprimante ~~laser couleur~~ connectés à l'ordinateur (nécessaires à la diffusion des affichages officiels), comportant un scanner
- Une réserve de consommables en quantité suffisante pour l'ensemble du matériel et un service de maintenance
- Un téléphone (sans fil) équipé d'un répondeur
- Du matériel de bureau : ramettes de papier, timbres (ou franchise postale), clé USB ou disque dur externe, enveloppes (élections des délégués des parents + courriers), petites fournitures (chemises, stylos etc …) en quantité suffisante
- Une pharmacie et des trousses de secours régulièrement renouvelées
- Des panneaux d'affichage pour la communication interne et externe

Autres éléments
- Trois sonneries distinctes (incendie, PPMS, attentat/intrusion) idem ce point est considéré comme concernant plutôt la partie sécurité
- Des clés de l'école en nombre suffisant, a minima pour chaque enseignant

• Un dispositif pour l'ouverture à distance du portail (visiophone, témoin de fermeture), ce point semble compliqué et plutôt problématique s'il n'est pas assorti d'un visiophone

Il semble nécessaire de prioriser pour notre département : un « coin » bureau a minima, même si la pièce n'est pas exclusivement dédiée à la direction (BCD par exemple), un ordinateur, un copieur ou une imprimante connectés avec scanner.
Le problème du budget se pose pour les fournitures de consommables, à part ou non, idem même si ça semble moins fréquent pour tout ce qui relève de la pharmacie.
Concernant l'archivage, il est précisé que les archivages dans les greniers ne sont plus autorisés par les commissions de sécurité.
Une enquête rapide concernant l'état des lieux des éléments de cette charte dans le département, sera effectuée en fin d'année par la DSDEN. Il s'agira de questions fermées, puis d'une partie ouverte laissée aux commentaires éventuels. Le GDD tiendra lieu de test pour cette enquête afin d'en déterminer le temps de réponse qui ne doit pas alourdir la charge des directrices et directeurs. Cette enquête servira ensuite de support à l'échange qui aura lieu entre la DSDEN, l'AMAC et l'AMR.

2/ Calendrier pour la tenue de GDD l'an prochain
Le même calendrier de rencontres est prévu : novembre, février et mai.

3/ Engagement pour améliorer les conditions de travail des directrices et des directeurs d'écoles
Est reproduit ci-dessous le document récapitulant les enaggements qu'avait pris le précédent DASEN concernant la direction et le fonctionnement d'école (des commentaires sont ajoutés en couleur).

Direction et fonctionnement de l'École

Engagements de l'inspection académique de la Creuse

Pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs d'écoles

Après plusieurs échanges avec le Groupe Départemental des Directeurs d'écoles et deux CTSD avec les représentants des personnels, l'inspecteur d'académie s'engage sur la mise en œuvre à court terme d'un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs d'école. Ces mesures prennent en compte la circulaire du 25 août 2020 et restent dans le champ de ce qui relève des compétences départementales.

La présentation en 6 axes découle des travaux antérieurs de l'ARACT sur ce sujet.

Axe1 Mieux prendre en compte l'évolution des publics

- Travailler à une explicitation auprès des directeurs des statuts, rôles et prérogatives des différents acteurs du domaine des élèves à besoins particuliers (RASED, intervenants du médico-social hors Education nationale…). Notamment sous la forme d'une plaquette synthétique décrivant les intervenants extérieurs, et les structures (avec le profil des élèves accueillis et une indication des délais d'attente moyens).La plaquette devait être un intranet, mais il s'avère trop lourd, donc ce sera un site internet, ce qui requiert des autorisations….c'est donc en cours.
- L'interlocuteur unique, pour tout premier constat qu'un élève a des besoins particuliers, est le RASED du secteur. En cas d'urgence, contacter directement le secrétariat de la circonscription permettra le cas échéant à l'IEN d'orienter la demande vers certains professionnels spécialisés de l'éducation nationale ou vers des partenaires du domaine médico-social.
- Coordonner l'action des professeurs référents de l'ASH avec le bureau du remplacement pour favoriser autant que possible la tenue de certaines ESS pendant les heures ouvrables. L'IA-DASEN concède que ça ne se pratique plus faute de remplaçants !!! Mais que bien sûr quand des remplaçants sont disponibles ce dispositif doit être la norme...dans un monde parfait.

Axe2 Favoriser l'accompagnement des carrières et l'intégration au poste

- Faire participer le Groupe Départemental des Directeurs à la réflexion sur la formation statutaire des néo-directeurs, ainsi qu'à la formation continue des directeurs et au développement des échanges entre pairs. Objet du GDD précédent, le texte est sorti le 21 mars 2024 juste après ce GDD
- Associer autant que possible les chargés d'école aux formations dédiées aux directeurs. De nouveau l'IA-DASEN argue le manque de remplaçants.

- Les enseignants faisant fonction de directeur pourront se voir attribuer un tuteur parmi les directeurs expérimentés, et s'intégreront autant que possible à la formation des néo- directeurs (si la date de nomination dans ces fonctions le permet). L'IA-DASEN ne voit pas d'opposition à la mise en place de ce dispositif.

Axe3 Relations avec les collectivités

- Dans le cadre de ses relations avec les élus, l'IA-DASEN veillera à:
    - Poursuivre l'incitation des collectivités à inscrire les élèves directement dans l'application *Onde*,comme cela se pratique déjà pour certaines d'entre elles.
      Une lettre a été adressée aux élus en début d'année, cette démarche sera renouvelée tous les ans.
    - Rappeler le rôle majeur des collectivités dans les prévisions d'effectifs. Demander à ce qu'il y ait une campagne de préinscriptions dès octobre, d'après l'IA-DASEN les réunions territoriales répondent à cette demande.
    - Limiter la mise en concurrence entre les écoles en préconisant une sectorisation,et en indiquant aux élus qu'ils ne sont pas obligés d'inscrire les élèves qui ne sont pas de leur secteur quand les parents disposent d'une école dans leur commune. L'IA-DASEN dit ne pas être compétent en la matière…
    - Proposer une charte d'équipement aux collectivités, listant les matériels indispensables et les équipements nécessaires. ODJ de ce GDD
    - Inciter les collectivités à mutualiser les commandes d'équipement via un syndicat Intercommunal dédié, ou en prenant cette compétence au niveau de l'EPCI. Cf ENT, pas d'avancée à ce jour sur la question…

- L'IA-DASEN se substituera au directeur quand la collectivité n'aura pas mis en œuvre assez rapidement les préconisations concernant la sécurité, ou si un risque sanitaire signalé perdure. L'IA indique qu'un protocole CHSCT existe et qu'il suffit d'en faire la promotion…
- Une réflexion sera menée avec le Conseil Départemental sur la sécurisation de la transition entre l'école et le transporteur pour les élèves handicapés. ODJ du prochain GDD. POINT sur l'obligation d'accompagnement des maternelles dans les transports scolaires à la rentrée 2025.

Ce point sera à l'ODJ du prochain GDD, le responsable des transports, M Kalouky, sera invité ainsi que le responsable des transports de l'agglo de Guéret.

Nous n'avons pas pu faire le point sur les avancées des autres axes, le temps imparti à la réunion étant écoulé.